

b) "Hors du mariage", vouloir rechercher la satisfaction de cet instinct, ou consentir volontairement (1) à sa survenance spontanée, est toujours une "faute grave".

Il nous fat faire ici deux "remarques" importantes :

1. Nous appuyons sur le mot "vouloir", car à lui seul il suffit pour constituer le péché; qu'on arrive ou non à la fin qu'on se propose, peu importe.

2. Les prédicateurs et moralistes usent parfois d'une formule abrégée, qui, prise à la lettre, est inexacte. Quand ils disent : dans les péchés d'impureté il n'y a pas légèreté de matière, ils omettent deux mots importants, à savoir : dans les péchés d'impureté "directement provoqués", il n'y a pas de légèreté de matière. La faute dont il est question ici ne sera donc vénielle que par "défaut de connaissance" (on ne se rendait pas compte de la gravité de la matière; on ne savait pas que c'était une faute grave) ou bien par "défaut de consentement" (consentement imparfait, hésitation dans la résistance à la tentation).

B. Peut-on parfois poser des actes qui amènent "indirectement" le plaisir charnel?

Nous supposons qu'il s'agisse d'actions que l'on reconnaisse "sincèrement" comme n'étant pas posées en vue du plaisir charnel; dans cette hypothèse, on peut distinguer "trois cas" :

1. Ces actions, "par elles-mêmes et normalement", influent "fortement" sur la délectation charnelle complète (par exemple, regards prolongés sur les parties sexuelles). Il y aura alors péché "grave" à les poser ou à les prolonger, à moins d'une "raison grave" (soins médicaux, service d'infirmière, etc.).

N. B. — D'ordinaire, il n'existe "aucune raison" de se permettre de tels actes.

2. Ces actions, "par elles-mêmes et normalement", n'ont qu'une influence "légère" sur ce plaisir (lecture légère, p. ex. ou familiarité déplacée). Il n'y aura alors que péché "véniel" à les poser ou à les prolonger sans "motif raisonnable" (raison de charité ou d'étude, par exemple).

(1) Il ne faut pas confondre consentement et sensation; par exemple, on vous met du poivre sur la langue et on vous ferme la bouche, vous sentez, mais ne consentez pas; il n'y a pas accord entre la volonté et la sensation. On vous met du sucre sur la langue, vous sentez et consentez, trouvant le sucre doux et le laissant agir, il y a harmonie entre la volonté et la sensation. On vous dit maintenant que le sucre est empoisonné; il n'y a rien de changé dans la sensation qui reste agréable, mais le vouloir proteste contre l'oeuvre qui s'accomplit et tend à rejeter énergiquement le sucre dès que le bandeau tombera; il n'y a pas consentement à la sensation, bien qu'on en prenne conscience. (D'après Eymieu, *Gouv. de soi-même*, tome II, p. 275.)